



AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

FINALE DES JEUX DE LA PARTICIPATION 2018

Dates : 1^{er} au 4 mars 2018
Lieux : Victoriaville
Hôte : CPA Victoriaville
Sanctionnés par : Patinage Canada P-17-007

-----AVIS IMPORTANT-----

Veillez prendre note que l'inscription en ligne est obligatoire pour tous les participants et doivent être reçus au bureau de Patinage Québec avant la date limite ci-dessous :

Date limite : 1^{er} février 2018 16h.

Veillez noter qu'aucune extension ne sera accordée.

AMENDÉ LE 19 FÉVRIER 2017

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

Personnes ressources	2
Patinoires	2
Hébergement	2
Règlements généraux.....	2
Responsabilités	2
Affiliation et modalités	3
Droits d'inscription	3
Musique	3
Contenu de programme	3
Résultats.....	4
Récompense	4
Accréditation	4
Élimination régionale	4
Données techniques	4
Glace d'entraînement	5
Renseignements techniques	6
Composition de l'équipe de la région	7
Processus de sélection de l'équipe de la région	7

FINALE PROVINCIALE DES JEUX DE LA PARTICIPATION 2018

Patinage Québec a le plaisir de vous annoncer la tenue de la Finale provinciale des Jeux de la Participation 2018. Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association.

PERSONNES-RESSOURCES

Présidente du comité organisateur :	Carolyne Bourassa
Gestionnaire des compétitions de Patinage Québec :	Marie-Josée Tessier
Courriel :	mjtessier@patinage.qc.ca
Site Internet :	www.patinage.qc.ca
Téléphone :	514-252-3073 poste 3597

Représentante technique	Marie Brouillet
Spécialiste des données en chef	Dolorès Nantel

PATINOIRES

Complexe Sportif Sani Marc
701, rue de Lacadie
Victoriaville (Qc) G6T 1W6

85' X 200'

Colisée Desjardins
400, boul. Jutras Est
Victoriaville (Qc) G6P 0B8

85' X 200'

HÉBERGEMENT

Z Plaza
1000, boul. Jutras
Victoriaville (Qc) G6S 1E4

Tarifs spéciaux : Vous devez mentionner que la réservation est faite pour les Championnats de patinage STAR/Michel-Proulx

Le Victorin
19, boul. Arthabaska Est
Victoriaville (Qc) G6T 0S4

Tarifs spéciaux : Vous devez mentionner que la réservation est faite pour les Championnats de patinage STAR/Michel-Proulx

INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent être faites en ligne PAR VOTRE RESPONSABLE RÉGIONAL via le site www.amilia.com/fpaq. Toutes les inscriptions et les paiements doivent être reçus au plus tard jeudi le 1^{er} février 2018 à 16h.

Les droits d'inscription doivent être payés en ligne ou par chèque. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de Patinage Québec et postés à l'adresse suivante :

Patinage Québec
a/s Marie-Josée Tessier, coordonnatrice compétitions
4545, av. Pierre-de Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2

Aucun chèque postdaté après le 1^{er} février 2018 ne sera accepté.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont les suivants (taxes et frais administratif en sus)

Simple :	150 \$
Couple et danse:	75 \$ / partenaire

Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription. Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont éligibles dans la catégorie où ils s'inscrivent.

Pour les remboursements effectués avant la date limite, Patinage Québec déduira du remboursement des frais d'administration de 5 % ainsi que les frais relatifs à l'inscription en ligne.

SUBSTITUTIONS

En cas de substitution, il est de la responsabilité de la région d'encaisser le paiement du nouveau participant et du remboursement au participant remplacé. (Il est de la responsabilité de la région de rembourser le patineur qui se désiste avec le paiement du substitut)

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS

[Politiques et procédures de Patinage Canada](#) s'applique.

- Vous possédez une carte photo d'entraîneur valide émise par Patinage Québec.

Afin de recevoir une accréditation de Patinage Canada pour les championnats de section, les entraîneurs professionnels de Patinage Canada doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- être certifiés « Entraîneur régional »;
- être entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada;
- être titulaires d'un certificat de secourisme valide;

ENTRÉE PERMISE – FRAIS DE 15\$

Vous ne possédez pas la carte photo des entraîneurs émise par Patinage Québec;

Votre nom est sur la liste des entraîneurs ET

Vous devrez présenter une carte d'identité avec photo, ex. : carte d'assurance maladie ou permis de conduire, ETC.

Si votre nom n'est pas sur la liste, vous devrez présenter :

- Carte photo des entraîneurs de Patinage Québec ET / OU si certaines dates sont échues OU que vous n'avez pas encore reçu votre carte :
- Documents suivants :
- Preuve que vous êtes membres en 2017-2018
- Preuve de certification
- Carte valide de premiers soins
- Preuve que le BackCheck est à jour

TABLEAU D'ACCRÉDITATION

Selon les trajectoires du PNCE, les entraîneurs peuvent obtenir des privilèges d'accréditation pourvu que les qualifications, dans le tableau d'accréditation ci-dessous, soient à jour et valides au moment de l'inscription à la compétition et sur place pendant les événements. Les événements de qualification sont classés ci-dessous en tant qu'événements 1-4.

Catégories	N° ÉVÈNEMENT				ENTRAÎNEUR MEMBRE EN RÈGLE			
	1	2	3	4	Inscrit	Secourisme	Vérification	Certification du PNCE
Pré-juvénile	✓	S.O.	S.O.	S.O.	✓	✓	✓	Entraîneur régional
Juvenile	✓	S.O.	S.O.	S.O.	✓	✓	✓	Entraîneur régional
Pré-novice	✓	✓	S.O.	S.O.	✓	✓	✓	Entraîneur provincial
Novice	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Entraîneur national
Junior	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Entraîneur national
Senior	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Entraîneur national
Intermédiaire	✓	S.O.	S.O.	✓	✓	✓	✓	Entraîneur provincial
Ouvert	✓	S.O.	S.O.	✓	✓	✓	✓	Entraîneur provincial

Les lignes directrices pour l'accréditation à toutes les autres compétitions sanctionnées de Patinage Canada (le cas échéant) sont déterminées par les sections.

CONSIDÉRATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Les entraîneurs en voie d'obtenir une [certification du PNCE](#) peuvent être pris en considération pour l'accréditation, pourvu qu'ils obtiennent le statut en formation ou formé qui est exigé, comme précisé dans le parcours de formation et de certification du PNCE. Svp noter : [les trajectoires du PNCE](#) sont présentement en cours de révision. Nous vous aviserons lorsque cette information sera affichée sur le Centre d'info.
- Les entraîneurs non-résidents, qui n'exercent pas leurs fonctions dans un club ou une école de patinage de Patinage Canada, peuvent être considérés pour l'accréditation pourvu qu'une attestation valide de vérification soit fournie au moment de l'inscription à la compétition et sur place aux événements.

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse ou le couple, seront admises au niveau de la glace.

MUSIQUE

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision ou d'obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

À titre d'information pour les concurrents de danse sur glace: La musique de danse sur tracé de l'ISU, qui doit être utilisée pour toutes les séances d'entraînement et les épreuves, est la version révisée de 2001 produite par l'ISU.

Exigences concernant la musique

Chaque concurrent doit fournir au moment de son inscription deux CD – un pour la compétition, marqué « bande maîtresse », et l'autre marqué « copie ».

Normes pour les CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Le début de la musique doit être enregistré à moins de deux secondes de l'amorce du CD.
- (3) Le nom du concurrent, de la concurrente, suivi de la catégorie et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Chaque CD doit être présenté dans son coffret de plastique et les patineurs doivent y indiquer clairement leur nom, catégorie et la durée totale de la musique.

CONTENU DU PROGRAMME

Le formulaire de contenu du programme doit être remis avec votre CD lors de votre inscription sur le site de la compétition.

PRIX

Des médailles seront décernées aux trois meilleurs concurrents de chaque discipline. S'il n'y a pas trois inscriptions, un prix sera décerné à chacun des patineurs.

COSTUMES

Les vêtements de tous les concurrents doivent être modestes, dignes et appropriés pour la compétition sportive – de conception non criarde ou théâtrale. Les accessoires sont interdits.

ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ

Patinage Canada, le club de Victoriaville, Patinage Québec et l'équipe bénévole locale n'assument aucune responsabilité pour tout dommage ou blessure que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leurs inscriptions à ces Championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs conviennent d'assumer tous les risques ou blessures à la personne du concurrent ou dommage à ses biens résultant du déroulement et de la gestion des compétitions, causé par ces compétitions ou qui y sont liés et de dégager de toute réclamation les officiels, l'Association, la section, l'équipe bénévole et leurs cadres. Les inscriptions des patineurs ne seront acceptées qu'en vertu de ces conditions.

HORAIRE DE LA COMPÉTITION

L'horaire sera disponible sur le site de Patinage Québec au www.patinage.qc.ca.

COÛT D'ADMISSION

Prix d'entrée :	12 ans et plus	10 \$	Passeport 4 jours 30\$, 3 jours 25\$
	5 à 11 ans	5 \$	
	5 ans et moins	Gratuit	

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

La Finale provinciale des Jeux de la Participation 2018 se déroulera conformément aux règlements officiels de Patinage Canada et à tous les communiqués de Patinage Canada qui s'y rapportent.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

A. CATÉGORIES DE PATINAGE COMPÉTITIF

La trousse de préparation aux compétitions du Québec, le dossier technique pré-compétition de chaque discipline particulière de Patinage Canada, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouvez le contenu de programme pour chaque catégorie.

NOVICE DAMES (A) ET MESSIEURS (D)

Test requis : Avoir réussi le test Or de style libre.

Âge : Ne pas avoir atteint 17 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Programme libre en musique : **A** Dames 3 minutes +/- 10 sec.

D Messieurs 3 minutes et 30 secondes +/- 10 sec.

PRÉ-NOVICE DAMES (B) ET MESSIEURS (E)

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Programme libre en musique : **B** Dames 3 minutes +/- 10 sec.

E Messieurs 3 minutes +/- 10 sec.

JUVÉNILE DAMES (C) ET MESSIEURS (F)

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 14 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Programme libre en musique : **C** Dames 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

F Messieurs 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

JUVÉNILE COUPLE (G)

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Programme libre en musique : **G** Couple 2 minutes 30 secondes +/- 10 sec.

JUVÉNILE DANSE (H)

Test requis : Avoir réussi le test complet STAR 4-5 (Junior Bronze) de danse ou un test de danse de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Danses Libre : **H** Danse Une danse libre d'une durée de 2 minutes +/- 10 sec.

B. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

Maximum: 8 entrées (10 athlètes)

Maximum de 3 entrées par catégorie par région

Minimum : 1 athlète

C. AFFILIATION ET MODALITÉS

Les patineurs doivent être membres de Patinage Canada

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans deux catégories de la même discipline (Exemple : Juvénile en simple et Pré-Novice en simple)

D. PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

L'équipe qui représente la région doit être formée de 8 entrées avec un maximum de 10 patineurs et/ou patineuses (un compétiteur en style libre (Dames ou Messieurs) est une entrée et 2 patineurs en couple ou en danse sont considérés comme une entrée.

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale soit complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

- a) La première place (ou en cas de désistement*, la deuxième place seulement) des 8 catégories de la finale régionale des Jeux du Québec. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale provinciale.
- b) Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories à la finale régionale, l'équipe sera complétée par:
 - 1) les deuxièmes places des catégories A, B, C, D, E, F, G, H, dans l'ordre jusqu'à ce que l'équipe soit complétée avec un maximum de trois entrées par catégorie;

2) en cas d'égalité à l'intérieur du paragraphe précédent et à l'intérieur d'une catégorie, les patineurs patineront à nouveau dans la même journée.

*En cas de désistement, obtenir une confirmation écrite de l'athlète (tuteur) et son entraîneur.

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la fédération sportive de régie provinciale, le Comité organisateur et SPORTSQUÉBEC

E. ADMISSIBILITÉ

La date limite pour les tests est le 1^{er} janvier précédent la compétition

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de Patinage Canada.

F. LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Club d'appartenance.

Normes d'opération des Jeux du Québec

PF-3 – Admissibilité et inscription des participants

Extrait

Pour être admissible à la Finale des Jeux de la Participation, le participant doit posséder une adresse permanente au Québec.

Seuls les participants affiliés et reconnus comme tels par une fédération sportive membre de SPORTSQUÉBEC peuvent participer à la Finale des Jeux de la Participation.

Les participants doivent être en règle avec la réglementation de la fédération concernée.

SPÉCIFICATION JUVÉNILE COUPLE ET JUVÉNILE DANSE

Dans le cas des patineurs Juvénile Couple ou Juvénile Danse dont les clubs d'appartenance sont de régions différentes, le couple doit choisir la région où il veut concourir et il doit avertir l'autre région de son choix. Si un patineur désire concourir en simple, il peut le faire seulement s'il représente la même région dans les deux catégories. Un patineur ne peut pas représenter sa région à la fois en danse et en couple. Les catégories doivent être celles de la finale provinciale exclusivement.

G. SURCLASSEMENT

Aucun.

H. SUBSTITUTION

Le responsable régional devra faire une demande de substitution des athlètes par courriel à Patinage Québec avant **mercredi 28 février 2018, 16h.** mjtessier@patinage.qc.ca

Les substitutions avant la date limite d'inscription à Patinage Québec doivent se faire en continuant de compléter l'équipe comme s'il y avait une non-participation dans cette catégorie selon les règles établies au paragraphe D).

Les substitutions après la date limite d'inscription à Patinage Québec doivent se faire dans la même catégorie. S'il est impossible de faire la substitution dans la même catégorie, la substitution peut se faire en continuant de compléter l'équipe selon les règles établies au paragraphe D).

I. EXCLUSION

Pour les Jeux de la Participation du Québec 2018, les patineurs des catégories Novice qui ont participé aux Championnats nationaux de patinage Canadian Tire 2018 ne sont pas admissibles.